

Québec, le 9 février 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1er étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition relative au prolongement de l'autoroute 20 entre Rimouski (Le Bic)  
et Notre-Dame-des-Neiges

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 novembre 2025 par la députée de la circonscription de Rimouski, madame Maité Blanchette-Vézina, demandant de planifier et de financer sans délai ce prolongement, en priorisant le tronçon entre Rimouski (Le Bic) et Trois-Pistoles, pour répondre aux besoins de sécurité routière, de mobilité et de développement de l'Est du Québec.

Comme vous le savez, les besoins en maintien du réseau existant, le contexte économique mondial et les contraintes budgétaires ont contraint le ministère des Transports et de la Mobilité durable à effectuer des choix et à concentrer ses investissements majoritairement dans les travaux d'entretien du réseau.

C'est pourquoi le grand projet du prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski (Le Bic), incluant la poursuite des études en cours, a été mis sur pause temporairement au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035 pour lequel la députée de Rimouski a voté en faveur. Ceci étant dit, il est important de préciser que le projet demeure inscrit au PQI.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
Jonatan Julien

N/Réf. : 20251112-016